

Bien Vivre à Reuil en Brie

Juillet
2015
N°38

Bulletin d'Informations Municipales
Mairie de Reuil en Brie



Bords de Marne

Dépôt légal relatif aux lois et règlements en vigueur

Site internet : <http://www.reuil-en-brie.fr/>

Mail : mairie.reuil-en-brie@wanadoo.fr

☎ : 01.60.22.07.51

L'EDITORIAL



Chères Reuilloises, Chers Reuillois,

À vous tous qui allez prendre un repos bien mérité je vous souhaite d'excellentes vacances.

Pour celles et ceux qui restent à Reuil, profitez de cette période estivale pour sortir, pourquoi pas, sur Paris et les environs. Les activités proposées sont multiples. Vous pouvez découvrir et redécouvrir des lieux privilégiés, mis en valeur sur cette période estivale. Vous trouverez nécessairement une activité à votre convenance, qu'elle soit sportive ou culturelle à pratiquer seul ou en famille. Les heureux titulaires de la carte Navigo-Imagin R peuvent voyager sans condition de zone pendant tout l'été.

L'été est aussi synonyme de forte chaleur. Le plan Canicule de la préfecture est réactivé. Votre Mairie, et plus particulièrement votre C.C.A.S constituent vos interlocuteurs privilégiés. Entres voisins, nous avons le devoir de nous entraider. La solidarité intergénérationnelle doit s'appliquer. Aussi, pendant les mois de juillet et aout, le CCAS prendra contact avec les personnes sensibles, afin de s'assurer que tout va pour le mieux.

L'été, les vacances, les sorties nocturnes, une période avec des activités qui sont propices à la détente, au ressourcement. Malheureusement, c'est aussi cette période qui génère beaucoup de débordement et d'excès en tous genres. Où cela, vous demandez-vous en lisant ces lignes ? Et bien chez nous mesdames et messieurs ! Oui, depuis quelque temps, des actes d'une incroyable stupidité se produisent la nuit. Des rassemblements d'individus, où l'alcool est consommé sans modération, dégénèrent sur des actes délirants : des barrières, des pierres, des rubans de chantier ont été placés en travers de la D402 à proximité de l'abri-bus. C'est un miracle s'il n'y a pas eu d'accident. Le nombre de bouteilles d'alcool retrouvées ici et là le matin par les agents communaux est à l'origine de ces actes criminels. Des témoins disent avoir vu de jeunes gens, courir dans le village après avoir été repérés. La gendarmerie est prévenue et fait des rondes régulières. Si ces jeunes sont mineurs, j'en appelle à la responsabilité des parents. Lorsque votre fils ou votre fille vous dit qu'il ou qu'elle va faire un tour avec des copains, savez-vous où ils vont ? Ce qu'ils font ? Avec qui ? Faire confiance à ses enfants est une mesure qui doit s'accompagner de vigilance.

Par ailleurs, il faut savoir que la gendarmerie renouvelle son opération tranquillité vacances. Avant de partir, il suffit d'informer la brigade de la Ferté sous Jouarre.

Pour tous les nombreux déplacements à venir, je renouvelle mes vœux de prudence, et je vous souhaite un très bon été.

Bien à vous

Le Maire,
P. ROMANOW

CONSEILS MUNICIPAUX

Commune de Reuil en Brie

Compte rendu du Conseil Municipal du 10 Février 2015

Présents: Patrick ROMANOW, Dominique BANCHEREAU, Yvelise BITOUN, Anne BOULIN, Pascal CARBUCCIA, Sophie CORNILLET, Evelyne COUSIN-MAZUR, Lucien DUBOIS, Didier HAMMEL, Catherine RIEHL, Claude ROBBÉ, Françoise SADKOWSKI, Claude TESSIER, François VOISIN.

Absent excusé : Francis MOIGNOT qui a donné pouvoir à Pascal CARBUCCIA

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Points supplémentaires à ajouter à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants :

- Demande DETR ;
- Adhésion marché à bon de commande CCPF ;
- Titularisation d'un Agent stagiaire.

Adopté à l'unanimité

Examen de l'ordre du jour :

1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 12 décembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

2. Règlement factures investissements.

Le budget 2015 n'étant pas encore voté, il est demandé d'accepter les factures suivantes correspondant aux travaux de la Place dans le cadre du Contrat Rural et ce, dans la limite de 25% du budget investissements 2014 :

- Vallet et Saunal : 32 376,66€ TTC
- Qualiconsult : 657,00€ TTC
- Soit un total de : 33 033,66€ TTC.

Il faut préciser que ces sommes étaient prévues, et qu'elles ne constituent pas un avenant au marché. A cause du retard pris dans l'exécution des travaux, ces factures n'ont pu être réglées sur l'exercice budgétaire 2014.

Adopté à l'unanimité.

3. Demande subvention DETR.

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention DETR dans le cadre des travaux prévisionnels éligibles et notamment la sécurité incendie et les murs du cimetière.

Adopté à l'unanimité.

4. Adhésion Marché à bon de commande traité par la CCPF.

Monsieur le Maire propose d'adhérer au nouveau marché à bon de commande traité par la CCPF et concernant les travaux de voirie.

Adopté à l'unanimité.

5. Titularisation Agent stagiaire sur la base de 28h/semaine.

Monsieur le Maire indique que la fin de période d'un Agent stagiaire arrive à échéance, et propose de le titulariser précisant que ce dernier apporte toute satisfaction et que le poste est nécessaire au bon fonctionnement de la Commune.

Adopté à l'unanimité.

Points divers.

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel : **Sophie CORNILLET** fait un point étape sur le recensement en cours ;

Claude TESSIER signale le déplacement intempestif des barrières interdisant l'accès à la place, où des travaux sont en cours ;

Catherine RIEHL informe qu'un Agent de la cantine est en arrêt de maladie et fait un résumé de la réunion du Comité de Pilotage des TAP.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 13 février 2015 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 13 février 2015.
Le Maire,
P. ROMANOW

Commune de Reuil en Brie

Compte rendu du Conseil Municipal du 20 Mars 2015

Présents: Patrick ROMANOW, Dominique BANCHEREAU, Anne BOULIN, Pascal CARBUCCIA, Sophie CORNILLET, Lucien DUBOIS, Didier HAMMEL, Catherine RIEHL, Claude ROBBÉ, Françoise SADKOWSKI, Claude TESSIER.

Absents excusés

Yvelise BITOUN et Evelyne COUSIN MAZUR

François VOISIN : pouvoir à Patrick ROMANOW

Francis MOIGNOT : pouvoir à Pascal CARBUCCIA

Didier HAMMEL : absent à partir du point 4 et pouvoir à Dominique BANCHEREAU

En préséance, un commercial de la société Ma-résidence.fr : « le réseau des voisins », a présenté les services.

La séance commence à 21h15. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Examen de l'ordre du jour :

1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 10 Février 2015.

Adopté à l'unanimité.

2. Agenda pour mise en conformité des ERP (Etablissements recevant du Public).

Monsieur le Maire propose d'accepter le principe du service piloté par la CCPF. Il propose d'affiner les conditions financière in fine.

Adopté à l'unanimité.

3. Intégration de la régie T.A.P. à la régie cantine.

Monsieur le Maire propose le regroupement des 2 régies.

Adopté à l'unanimité.

4. Redevance d'occupation du domaine public ERDF.

Le SDESM a informé la Commune que la redevance ERDF à recouvrer s'élève à 197€.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur D. HAMMEL quitte la réunion

5. Groupement de commande SDESM.

Monsieur le Maire rappelle que la loi NONE du 7 décembre 2010 oblige à la mise en concurrence des points de comptage électrique dont la puissance souscrite est supérieure à 36 KVA et propose d'adhérer au groupement du SDESM.

Adopté à l'unanimité.

6. Remplacement des luminaires avec demande de subvention.

Monsieur CARBUCCIA informe le Conseil que les luminaires de la Résidence du Parc de Reuil et de la rue du 8 Mai ne pourront plus être réparés suite à l'arrêt

de production des lampes. Le SDESM octroie une subvention de 50% du coût HT des nouveaux luminaires qui génèrent une économie de consommation de l'ordre de 30%. Il est demandé au Conseil de se prononcer sur le remplacement de :

- 24 points à 542 €HT pour la résidence ;
- 14 points à 572 €HT rue du 8 Mai ;

et de demander les subventions auprès du SDESM.

Adopté à l'unanimité.

7. Désignation d'un élu pour représentation au sein du SDESM.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur F. MOIGNOT

Adopté à l'unanimité.

8. Indemnité du Comptable Receveur.

Monsieur le Maire propose d'accepter l'indemnité au taux de 50% pour un montant de 200 € et 22 Cts.

Adopté à l'unanimité.

9. Prime d'installation suite à titularisation.

Monsieur le Maire propose l'octroi d'une prime de 1 596 € à l'agent titularisé dernièrement.

Adopté par :

- 9 voix pour ;
- 2 voix contre ;
- 2 abstentions.

10. Désignation d'un élu pour représentation à la structure d'étude PNR.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur D. HAMMEL

Adopté à l'unanimité.

11. Règlement location Salle des Fêtes.

Monsieur le Maire propose la révision des quelques points du règlement tarifaire et locatif de la Salle des Fêtes.

Adopté à l'unanimité.

Points divers.

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel :
Sophie CORNILLET fait un résumé du recensement qui vient de se terminer. Les résultats officiels seront connus dans environ 3 mois.

Claude ROBBE informe que le démoussage de la toiture église vient d'être réalisé et qu'une fuite a été détectée et réparée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 24 Mars 2015 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 24 Mars.
Le Maire,
P. ROMANOW

Commune de Reuil en Brie Compte rendu du Conseil Municipal du 10 avril 2015

Présents: Patrick ROMANOW, Catherine RIEHL, Pascal CARBUCCIA, Lucien DUBOIS, Yvelise BITOUN, Anne BOULIN, Sophie CORNILLET, Didier HAMMEL, Evelyne COUSIN-MAZUR, Francis MOIGNOT, Claude ROBBE, Françoise SADKOWSKI, Claude TESSIER.

Absent excusés : Dominique BANCHEREAU qui a donné pouvoir à Pascal CARBUCCIA.

François VOISIN

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Point supplémentaire à ajouter à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose d'ajouter le point suivant :

- Tarification photocopies PLU

Adopté à l'unanimité

Examen de l'ordre du jour

1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 20 mars 2015.

Adopté à l'unanimité.

2. Approbation du compte de gestion 2014 du Percepteur.

Monsieur Lucien DUBOIS expose les données aux membres du Conseil.

Adopté à l'unanimité.

3. Vote du Compte Administratif 2014.

Monsieur Lucien DUBOIS expose les résultats aux membres du Conseil.

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur le Maire n'assiste pas à la délibération et ne participe pas au vote de ce point de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

4. Affectation des résultats 2014.

Monsieur Lucien DUBOIS expose les affectations aux membres du Conseil.

Le résultat (positif) de fonctionnement est affecté à hauteur de 100 000€ en réserve Investissement et pour 200 807€ en report Fonctionnement.

Le résultat positif de 103 381€ du poste investissement est reporté en section recette d'investissement.

Adopté à l'unanimité.

5. Vote des 3 Taxes 2015.

Monsieur Lucien DUBOIS procède à un exposé détaillé des différentes taxes dont les tableaux et

documents annexes ont été remis aux membres du Conseil.

Il est précisé que la CFE est désormais encaissée par la CCPF et reversée à la commune selon délibération prise par la CCPF en date du 4 décembre 2013 (adoption de la CFEU).

Pour 2015, il est proposé de maintenir les taux à leur niveau 2014.

Adopté à l'unanimité

6. Vote du Budget 2015.

Monsieur Lucien DUBOIS expose les différentes composantes des sections Fonctionnement et Investissement.

Le budget global 2015 est équilibré et s'établit comme suit :

- Fonctionnement : 806 004€
- Investissement : 299 753€
- Total : 1 105 757€

Il est précisé que ce budget prévoit une dotation au CCAS pour 3 000€.

Adopté à l'unanimité.

7. Vote des Subventions aux associations.

Monsieur le Maire indique que les demandes de subvention des Associations seront examinées lors d'un prochain conseil. Il est attendu des compléments d'information.

8. Tarif photocopies pour PLU

Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs unitaires suivants pour les demandes de photocopies faites dans le cadre de l'enquête publique du PLU :

Noir et blanc : 0,20€ en A4 et 0,40€ en A3

Couleur : 0,50€ en A4 et 1€ en A3

Adopté à l'unanimité.

Points divers.

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel.

Didier HAMMEL évoque deux points :

- Les nouvelles animations envisagées pour la Fête de Reuil
- Les travaux envisagés par le Comité Consultatif des Chemins Communaux

Pascal CARBUCCIA et Lucien DUBOIS font état des actes de malveillance survenus sur la voirie au niveau de la place et pour lesquels une plainte sera déposée par Monsieur le Maire.

Francis MOIGNOT mentionne la réflexion entreprise sur la location possible des guirlandes de Noël.

Catherine RIEHL donne information sur le questionnaire cantine et TAP puis fait un résumé de la matinée Œufs de Pâques.

Elle remercie également les membres du Conseil pour leur relais auprès de la population.

Anne BOULIN s'enquiert des possibilités de rétablir l'éclairage de nuit dans certains secteurs du village.

Monsieur le Maire indique que cela n'est pas envisagé actuellement.

Sophie CORNILLET tient à mentionner l'embarras de certains concitoyens devant l'interdiction de brûlage des déchets verts.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une réglementation nationale que la commune ne peut ignorer.

Elle signale également un amoncellement de déchets ménagers dans une propriété privée à l'entrée du village.

Yvelise BITOUN tient à remercier Monsieur De SAINT-OPPORTUNE pour sa gentillesse à ouvrir le parc du Château pour les œufs de Pâques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 13 avril à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 13 avril 2015
Le Maire,
P. ROMANOW

Commune de Reuil en Brie

Compte rendu du Conseil Municipal du 19 Juin 2015

Présents: Patrick ROMANOW, Dominique BANCHEREAU, Yvelise BITOUN, Anne BOULIN, Pascal CARBUCCIA, Evelyne COUSIN-MAZUR, Lucien DUBOIS, Francis MOIGNOT, Catherine RIEHL, Claude ROBBÉ, Françoise SADKOWSKI, Claude TESSIER.

Absents : François VOISIN qui a donné procuration à Patrick ROMANOW, Sophie CORNILLET qui a donné procuration à Yvelise BITOUN et Didier HAMMEL, excusé.

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Points supplémentaires à ajouter à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants :

- Représentants SDESM
- Indemnité assurance
- Réhabilitation chemin rural La Ferté à Luzancy
- Demandes subventions DETR

Adopté à l'unanimité

Examen de l'ordre du jour :

1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 10 avril 2015.

Adopté à l'unanimité.

2. Redevance GRDF R1 exercice 2015.

Monsieur le Maire propose d'accepter la redevance pour 644,79€.

Adopté à l'unanimité.

3. Redevance ORANGE.

Monsieur le Maire propose d'accepter les redevances comme suit, précisant que les années 2011 à 2013 sont des régularisations d'exercice antérieur.

Il est procédé à un vote année par année :

Année 2011 : 523,05€

Adopté à l'unanimité.

Année 2012 : 547,35€

Adopté à l'unanimité.

Année 2013 : 565,91€

Adopté à l'unanimité.

Année 2014 : 571,68€

Adopté à l'unanimité.

4. Subventions aux Associations.

Monsieur le Maire rappelle la procédure mise en place pour l'étude des demandes des subventions aux associations. Une association bénéficiaire il y a deux ans n'a pas fait de demande cette année. Le projet de

l'association Ô Clairdelune est exposé au Conseil. Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- Association de l'École de Reuil : 800€
- Association des parents d'élève les P'tits Rebels : 200€
- Association D'Art d'Art : 1 000€
- Ô Clairdelune : 1 000€

Après explications et débat du Conseil

Adopté par 13 voix pour et 1 abstention.

5. Durée de concessions Columbarium.

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'une erreur matérielle s'est glissée entre la délibération du coût des concessions et l'article 41 du règlement. Il propose de modifier l'article 41 du Règlement du cimetière municipal comme suit :

« Elles seront concédées pour une période de 15, 30 ou 50 ans »

Adopté à l'unanimité.

6. Tarifs étude, cantine et TAP pour année scolaire 2015/2016.

Monsieur le Maire propose les barèmes suivants :

- Étude Reuil 1 enfant : 34€
- Étude Reuil 2 enfants et + : 56€
- Étude Luzancy 1 enfant : 48€
- Étude Luzancy 2 enfants et + : 75€
- Cantine enfant : 4€
- Cantine adulte 5,05€
- T.A.P. horaire 2€
- Forfait administratif : 9€

Adopté à l'unanimité.

7. Représentants SDESM.

Monsieur le Maire informe qu'il convient de nommer un second titulaire au SDESM ainsi qu'un suppléant, rappelant que Francis MOIGNOT est déjà titulaire.

Sont proposés comme

Titulaire : Pascal CARBUCCIA

Suppléant : Claude ROBBÉ

Adopté à l'unanimité.

8. Indemnité assurance pour dossier place.

Monsieur le Maire, après avoir rappelé l'historique de ce dossier concernant une erreur du Cabinet d'architecte dans les dimensions de l'aire de circulation des cars, propose d'accepter la somme de 31 000€ en dédommagement du sinistre.

Adopté à l'unanimité.

9. Aménagement chemin rural de La Ferté à Luzancy

Monsieur le Maire expose que ce chemin classé GR a été gravement endommagé sur 150m environ en 3 portions et doit être réhabilité, borné et agrémenté de panneaux explicatifs sur les zones d'extraction de ce secteur pour un montant total HT de 5 700€. Une

subvention sera sollicitée auprès du Conseil Départemental de Seine et Marne.

Adopté à l'unanimité.

10. Subventions DETR

Monsieur le Maire informe que les demandes de DETR sollicitées pour la défense incendie, les travaux mur cimetière et cour école doivent être complétées d'informations réglementaires et demande au Conseil d'approuver ces compléments de dossier.

Adopté à l'unanimité.

Points divers.

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel.

Claude TESSIER indique qu'il a recensé deux meules sur la commune.

Evelyne COUSIN-MAZURE fait part de la tonte un peu tardive des bords de Marne et s'enquiert de la suppression de l'espace fleuri rue du Port. Pascal CARBUCCIA répond que la tonte du bord de marne est prévue en juin et septembre. Il précise qu'en fonction des conditions météorologiques, la pousse est plus ou moins rapide, et qu'il est difficile d'anticiper ces phénomènes climatiques pour établir un calendrier prévu très longtemps à l'avance par les services de l'ACIF.

La suppression de l'espace fleuri rue du port est motivée par la charge de travail de nos agents.

Pascal CARBUCCIA informe que le solde de la subvention travaux de la place a été demandé et fait le point sur les travaux à venir pour résoudre le problème d'inondation de la route D402 à l'entrée du village lors de chaque précipitation importante.

Evelyne COUSIN MAZURE signale un second lieu rue du 8 Mai. Ce lieu sera contrôlé.

Catherine RIEHL fait état de l'avancement du dossier PLU. Une réunion avec les PPA est programmée le 15 juillet.

Claude ROBBÉ liste les travaux en cours suite au vote du budget.

Yvelise BITOUN mentionne une fuite probable au niveau de la toiture au local bouliste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 23 juin 2015 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 23 juin 2015.

Le Maire,

P. ROMANOW

Focus Place

Commencés au printemps 2013 les travaux de la place devaient être terminés en septembre de la même année. Suite à bien des péripéties exposées dans les précédents bulletins, la place a enfin pu être réceptionnée au printemps 2015 pour le plus grand plaisir de tous et surtout avec une plus grande sécurité pour les enfants. Le quai PMR est opérationnel et la signalétique ad hoc a été réalisée. Des barrières de sécurité ont été ajoutées côté rue pour sécuriser le passage des piétons.

L'engazonnement sera fait en fin de saison et la commission environnement réfléchit à l'aménagement du terre-plein (création d'un massif fleuri, installation d'une pierre meulière – symbole de l'histoire des carrières de notre commune).



VIE SCOLAIRE

QUE S'EST-IL PASSÉ À L'ÉCOLE CES DERNIERS MOIS ?

(Article écrit par Madame Martine NOIRET, Directrice)

On y a travaillé, appris, étudié, progressé, bien sûr : c'est la vocation de l'École.

Mais pas seulement :

L'année scolaire s'est terminée, ponctuée en particulier par une kermesse très réussie organisée le vendredi 26 juin en fin d'après-midi.

Celle-ci, outre le buffet particulièrement apprécié à l'heure du goûter, outre les différents jeux et tombolas (il fallait en particulier deviner combien de boutons étaient cousus sur la chemise portée par une des institutrices, il y en avait plusieurs dizaines!), a permis de mettre en valeur les activités conduites dans le cadre des temps scolaires cette année :

- un travail de composition de poèmes « à la manière de... » matérialisé par 4 recueils illustrés par les enfants.
- La classe verte du mois de mai au pays Bigouden (Bretagne) dont tous les enfants et enseignants gardent le meilleur souvenir
- les ateliers « cirque » qui ont permis à nos enfants d'exercer en particulier leur sens de l'équilibre sur de gros ballons et sur un fil tendu à faible hauteur
- les initiations au tennis et au poney
- l'activité musicale, couronnée par un spectacle choral donné dans le cadre du festival de Jazz de la Ferté.
- La sensibilisation au code de la route et le passage du « permis vélo » sous la tutelle de la sécurité routière.

Toutes ces activités, menées avec l'aide de la municipalité, étaient illustrées par des photos, des films, des dossiers réalisés par les enfants sous la conduite de leurs enseignantes, que nous remercions pour leur implication constante.

Citons encore les derniers événements organisés à l'École à l'approche des grandes vacances :

- le spectacle de fin d'année du 30 juin
- le rallye maths organisé le 1er juillet
- les olympiades « parcours du cœur » du 2 juillet

Le repos des grandes vacances sera donc bien mérité, avec de beaux souvenirs pour nos enfants, des découvertes qui les ouvrent un peu plus sur le monde, et, qui sait, des vocations pour leur avenir ?



Les T.A.P

UNE FIN D'ANNEE TOUJOURS AUSSI POSITIVE

Lors des **T**emps d'**A**ctivité **P**ériscolaires organisés à l'école après la sortie des classes, de 15h40 à 16H40 (nouveaux rythmes scolaires), de nombreuses activités ont encore pu prendre place en cette deuxième partie de l'année scolaire : constructions d'avions, colliers et décorations en végétaux (osier, fleurs), réalisation d'une fresque pour le ramassage des œufs de Pâques, création d'un conte imaginé par les enfants, réalisation d'un livre à partir de ce conte, conception d'une signalétique pour nos chemins communaux, créations florales, jeux de plein air dès que le temps le permet, cadeaux pour la fête des mères et des pères, etc... Le tout avec un a priori de détente et de décontraction : les nouvelles semaines scolaires sont bien assez longues, il serait inapproprié de faire de l'activisme forcé.

Un questionnaire, remis au cours du mois de juin aux parents et aux enfants fréquentant les TAP montre :

- qu'aucune famille ne voyait d'un bon œil au départ la mise en place de ces nouveaux rythmes scolaires ;
- que néanmoins 90% d'entre elles sont finalement très satisfaites ou satisfaites des TAP ;
- que les enfants partagent cette appréciation positive.

Bravo donc à nos animatrices, Michelle et Nathalie et merci aux bénévoles qui ont accepté de mettre leurs compétences au service des enfants au cours de cette année scolaire. Bonnes vacances à tous en attendant la rentrée prochaine.



RÉTROSPECTIVE

Cérémonies du 8 Mai

C'est un public ému qui a assisté à la commémoration du 70^{ème} anniversaire de la capitulation nazie et la fin de la seconde guerre mondiale en Europe.



Pâques

C'est par un soleil radieux que les enfants sont partis à la recherche des « cocos » tant attendus dans le parc du Château toujours gentiment mis à disposition par son propriétaire. Après cette séance nature chocolat, vint le moment de découvrir les réalisations et de désigner les gagnants.

Comme toujours, beaucoup de travail et de cœur ont été mis dans ces créations.



ENVIRONNEMENT

ÉLAGAGE

Un hiver doux et humide, un printemps ensoleillé, il n'en faut pas plus pour que la nature donne le meilleur d'elle-même pour notre plus grand émerveillement. Mais parfois, trop généreuse, elle devient une nuisance,,,

Nous rappelons à tous les Reuillois que les végétaux poussant sur leur terrain doivent impérativement s'arrêter aux limites de celui-ci. PAS DE BRANCHES CHEZ LE VOISIN OU SUR L'ESPACE PUBLIC, et, autant que possible, pas de racines ou de végétaux s'y introduisant subrepticement. MERCI DE VOTRE VIGILANCE.

DÉPÔTS SAUVAGES DE DÉCHETS

L'opération « Reuil en beauté » à l'occasion de la fête de Reuil le 20 juin, bien qu'elle se soit soldée par le ramassage de 180kgs de déchets, a montré que les dépôts sauvages sont en régression sur notre commune et restent limités à des zones très précises. Nous nous en réjouissons !

Mais les rares indisciplinés qui sont tentés de laisser leurs détritiques et autres gravats à proximité de la voie publique ou sur des terrains non autorisés, doivent savoir qu'ils risquent une amende de 1 500€ (3 000€ en cas de récidive).

Les déchetteries sont gratuites et situées à moins de 10 minutes de Reuil ! Il est dommage et nuisible de s'en priver !

C.C.C.C

Le 15 mars 2015 a été mis en place un Comité Consultatif des Chemins Communaux, dont la vocation est de tenir à jour l'état de nos presque 15 kms de chemins et de faire des préconisations pour leur entretien, leur réhabilitation le cas échéant, et sur leur destination (parcours piétons et VTT, parcours ouverts aux cavaliers, aux engins motorisés).

Lors de cette première réunion 3 promenades ont été identifiées, deux autour du bourg de Reuil, une au Tillet (1/2h à 1h, faciles). Elles seront balisées au cours des prochains mois grâce aux enfants fréquentant les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) qui ont imaginé une signalétique et qui vont la réaliser. La réouverture du sentier des Bosquets a également été retenue comme une priorité pour 2015.

Tout(e) Reuillois(e) empruntant régulièrement nos chemins à pied, en vélo, à cheval, à moto ou en quad, est bienvenu(e) pour se joindre à ce Comité qui se réunira au moins une fois par an : se faire connaître en Mairie.

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires de la Mairie

	Permanences Téléphoniques		Ouvertures au Public
Lundi	09h30 / 12h00	16h00 / 18h30	16h00 / 18h30
Mardi	09h30 / 12h00	16h00 / 18h30	16h00 / 18h30
Mercredi	Répondeur		
Jeudi	09h30 / 12h00	16h00 / 18h30	16h00 / 18h30
Vendredi	09h30 / 12h00	16h00 / 18h30	16h00 / 18h30
Samedi	09h00 / 12h		10h00 / 11h30

Recensement militaire

Vous avez 16 ans, garçon ou fille, rendez-vous en mairie, vous aurez besoin de l'attestation de recensement militaire pour passer le permis de conduire et passer des examens universitaires.

Respectons la tranquillité de nos voisins !

Rappel de l'arrêté préfectoral concernant les travaux de bricolage ou de jardinage. L'utilisation de tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses ou scies circulaires, ne peut se faire que :

- De 7h à 20 h les jours ouvrés ;
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30 ;
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Carte nationale d'identité

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures. ATTENTION: Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer dans votre mairie. Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée. Si vous projetez de voyager avec votre carte nationale d'identité, il est recommandé de consulter au préalable la rubrique Conseils

aux voyageurs du ministère des Affaires étrangères :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

Prévention

Chaque été nos habitations sont les cibles de **cambriolage** pendant que nous sommes tranquillement en **vacances**.



Afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances voici quelques **conseils utiles** :

- Avant de partir, **signalez à la brigade de gendarmerie** de votre domicile, votre **départ en vacances**. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile. Pour rappel, le numéro de la Gendarmerie de la Ferté Sous Jouarre : **01 60 22 01 19** ;
- **Ne pas laisser le courrier** trop longtemps dans votre **boîte aux lettres**. Une personne de confiance doit pouvoir relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités ;
- N'oubliez pas de **fermer correctement fenêtres et volets**. Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami doit pouvoir régulièrement ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. Une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures ;
- Dans la mesure du possible, **ne laissez pas de grosses sommes d'argent** dans votre

habitation. Mettez vos **bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr.**

Règlementation concernant l'installation de ruches

Cas général :

Déclarer la (ou les) ruche (s) à la Direction des Services Vétérinaires de Seine et Marne afin d'obtenir officiellement un numéro d'apiculteur.

Être titulaire Une Assurance Responsabilité Civile.

Spécificités pour la Seine et Marne :

Les ruches peuplées ne doivent pas être placées à moins de 10 mètres de la voie publique et des propriétés voisines.

Dans le cas où les propriétés voisines sont des bois, des landes et des friches, cette distance est de 5 mètres au moins.

Elle est de 100 mètres au moins si les propriétés voisines sont des hôpitaux ou des établissements à caractères collectif (hôpital, casernes, écoles...)

Toutefois, ne sont assujettis à aucune prescription de distances les ruches isolées des propriétés voisines ou des chemins publics par un mur, une palissade en planches jointes, une haie vive ou sèche, sans solution de continuité. Ces clôtures doivent avoir une hauteur de 2 mètres au-dessus du sol et s'étendre sur au moins 2 mètres de chaque côté de la ruche.

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)

Mesdames **BITOUN, CORNILLET, COUSIN-MAZUR** et **SADKOWSKI** sont à votre disposition en mairie le samedi matin ou à domicile (sur rendez-vous) pour vous aider dans toutes vos démarches administratives. Vous pouvez également contacter le CCAS en cas de difficulté. La discrétion est assurée.

Téléassistance 77

Le Conseil Général a mis en place un service de **téléassistance** pour les personnes âgées et les personnes adultes handicapées. Il a été désigné le groupement Europ Assistance pour effectuer la prestation. Le tarif négocié par le Conseil général est de **12€ par mois**. Le CCAS est à votre disposition pour plus de renseignements.

Communiqué de l'ARS



LE TIERS-PAYANT INTÉGRAL POUR LES BÉNÉFICIAIRES DE L'ACS

L'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé (ACS) de l'Assurance Maladie est une aide financière que vous propose la CPAM pour payer une complémentaire santé (mutuelle). Elle est destinée aux personnes dont les ressources sont légèrement supérieures à celles ouvrant droit à la couverture maladie universelle (CMU) complémentaire. Cette aide évolue à compter du 1er juillet 2015.

L'offre complémentaire santé

L'offre complémentaire à destination des bénéficiaires de l'ACS est simplifiée et propose dorénavant des contrats d'assurance complémentaire santé plus clairs et qui s'adaptent aux besoins des assurés.

Trois « contrats ACS », correspondant à des niveaux de garantie différents, sont retenus :

- Le contrat A qui prend en charge le ticket modérateur pour l'optique et 125 % du tarif de la sécurité sociale pour les prothèses dentaires ;
- Le contrat B prenant en charge 100 € pour une paire de lunettes simple et 225 % du tarif de la sécurité sociale pour les prothèses dentaires ;
- Le contrat C prenant en charge 350 € pour des lunettes à verres complexes, 300 % du tarif de la sécurité sociale pour les prothèses dentaires et 450 € pour les audioprothèses.

Plus d'informations

ameli.fr / Votre Caisse / En ce moment / « ACS : choix du contrat pour ma complémentaire santé ». www.info-acs.fr pour obtenir la liste des complémentaires santé labélisées proposant les trois contrats ACS. **0 811 365 364** pour tout renseignement sur l'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé.

Le tiers-payant étendu

Jusqu'à présent, les bénéficiaires de l'ACS disposaient du droit au tiers-payant sur la part obligatoire des dépenses de soins. À compter du 1er juillet 2015, **ce droit est étendu** également à la part complémentaire **pour les bénéficiaires de l'ACS ayant un souscrit à l'un des contrats A, B ou C ci-dessus**, c'est le tiers-payant intégral. Les bénéficiaires sont donc dispensés de faire l'avance totale des frais à compter de cette date pour l'ensemble des actes et prestations réalisés par les professionnels de santé. C'est-à-dire que, sur présentation de la carte Vitale à jour et à condition de respecter le parcours de soins, l'assuré ne paie plus ni la part prise en charge par l'Assurance Maladie ni la part complémentaire chez les professionnels de santé consultés. L'Assurance Maladie et les complémentaires de

santé paient directement les honoraires aux médecins.

Par ailleurs, la loi de financement 2015 prévoit l'exonération des franchises sur les boîtes de médicaments, les actes des auxiliaires médicaux et les prestations de transport de patients ainsi que des participations forfaitaires pour toutes consultations ou actes réalisés par un médecin et pour les actes de biologie médicale.

Le saviez-vous ?

Les médecins ne peuvent pas imposer de dépassements d'honoraires aux bénéficiaires de l'ACS.

Pensez à leur présenter votre attestation de droits ou votre carte Vitale à jour.

Canicule

Repérage et recensement des personnes à risque isolées.

Le décret n° 2004-926 du 1^{er} septembre 2004 fixe les modalités de recueil, de transmission et d'utilisation de ces données nominatives. Il assigne au maire quatre missions :

- Informer ses administrés de la mise en place du registre ;
- Collecter les demandes d'inscription ;
- En assurer la conservation, la mise à jour et la confidentialité ;
- Le communiquer au préfet à sa demande, en cas de déclenchement du PAU (Plan Alerte et Urgence).

Pour ce faire, les personnes vulnérables et fragiles doivent être incitées à s'inscrire sur les registres communaux.

Parmi les informations figurant sur le registre nominatif, sont renseignés les éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées et en situation de handicap qui en ont fait la demande, et le cas échéant, les coordonnées du service intervenant à domicile, la personne à prévenir en cas d'urgence et les coordonnées du médecin traitant.

Attention en cas de canicule, sont concernés aussi les personnes en situation de précarité et sans domicile ainsi que les jeunes enfants. Effectivement, la chaleur expose rapidement les nourrissons et les jeunes enfants à une déshydratation qui peut être redoutable.

Vous êtes concernés, vous arrivez sur notre commune, ou vous n'êtes pas inscrits sur le registre de la Mairie, ou votre situation a changé et nécessite une mise à jour du registre. MERCI de prendre rendez-vous auprès de votre C.C.A.S. au 01.60.22.07.51.

Un numéro de téléphone national, « canicule info service » (0 800 06 66 66), est également mis en place par le ministère chargé de la santé du 1^{er} juin au 31 août. C'est un numéro

vert (appel gratuit depuis un poste fixe en France) ouvert au minimum du lundi au samedi de 8 heures à 20 heures.



CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTER LES BONS RÉFLEXES

Boire environ 1,5L d'eau par jour

Passer du temps dans un endroit frais

Manger en quantité suffisante

Donner des nouvelles à ses proches

MOILLER SON CORPS ET SE VENTILER

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15
Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr

AGENDA 2015

4 octobre : Brocante d'automne

Une occasion à ne pas manquer pour chiner et réaliser de bonnes affaires !

11 novembre : Cérémonie hommage

N'oublions pas ceux qui ont combattu pour nos libertés.

21 novembre : Soirée du Beaujolais nouveau

L'occasion d'un moment de convivialité

5 décembre : CCAS

Distribution des colis.

19 décembre : Arbre de Noël

Un passage très attendu par les Enfants.

Déchetteries de Jouarre et Saâcy sur marne

Demandez votre carte d'accès

Depuis le 1^{er} janvier 2014, vous devez disposer d'une nouvelle carte d'accès. Elle est obligatoire et vous permet :

- Le dépôt de 18m³ réels de déchets par an ;
- De connaître l'évaluation totale de vos déchets en en faisant la demande au gardien ;
- Le prêt de votre carte à une autre personne identifiée en cas de besoin.

Cette nouvelle mesure vise une amélioration de la gestion afin de conserver un service de qualité à un coût raisonnable, mais aussi un recentrage de l'utilisation du service aux seuls habitants du Nord Seine et Marne qui financent le service via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Pour recevoir rapidement cette nouvelle carte, procurez-vous le dépliant disponible dans toutes les déchetteries et mairies et transmettez les pièces justificatives demandées aux services du SMITOM.

Renseignements au 01.60.44.40.03 ou contact@smitom-nord77.fr

Horaires d'été des déchetteries du 1er mars au 31 octobre

Saâcy-sur-Marne

Lundi : 10h-12h et 14h-18h
Mardi : 14h-18h
Mercredi : 10h-12h et 14h-18h
Jeudi : FERME
Vendredi : 9h-12h
Samedi : 9h-12h et 14h-18h
Dimanche : 9h-12h

Jouarre

Lundi : 10h-12h et 14h-18h
Mardi : 9h-12h
Mercredi : 10h-12h et 14h-18h
Jeudi : 9h-12h
Vendredi : 10h-12h et 14h-18h
Samedi : 9h-12h et 14h-18h
Dimanche : 9h-12h

Seule la déchetterie de Jouarre est classée DDS (Déchets Diffus Spéciaux) pour recevoir les produits nocifs pour l'environnement.

Site Internet SMITOM : <http://www.smitom-nord77.fr/>

NOS TRAVAUX

Chaque année voit son lot de travaux décidés après classement des priorités et priorités en fonction de nos possibilités financières. Cette année voit une première tranche consacrée à la réfection des trottoirs rue du 8 Mai 1945 avec curage du fossé et nettoyage des écoulements.

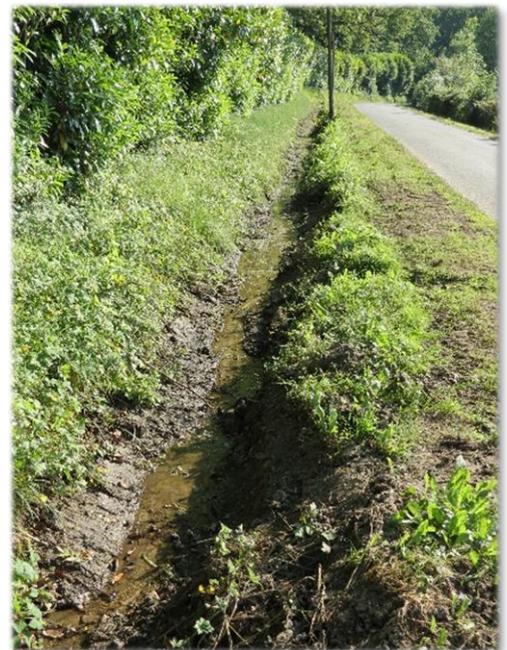
De même le haut de la rue de la Cave a été bitumé.

Le Pignon arrière de la mairie sera rejointé et le mur d'enceinte entièrement finalisé.

On notera également le curage de fossés à Bréau, la pose d'une barrière d'accès au Foyer, la mise en place de bornes à l'entrée de la rue de Rohan.

Bien entendu, cette liste n'est pas exhaustive.





FÊTES ET VIE ASSOCIATIVE

Fête de la Saint Jean

Elle est encore dans toutes les mémoires avec les « Frapadeuches », les Sonneurs de Choqueuse, le char fleuri décoré par les petits, le feu d'artifice, le feu d'artifice, le bûcher et...



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES



Comme nous l'avons annoncé en janvier, le premier concours des maisons fleuries a eu lieu le 20 juin. Le jury où siégeaient deux enfants amoureux des fleurs et de la nature, a entrepris la visite des maisons fleuries allant de surprise en surprise devant la beauté des réalisations et la tâche ne fut pas simple pour les départager !

Le suspens perdura jusqu'au vin d'honneur offert à 18h30 et la remise des prix qui vit Le Tillet emporter les 3 premières places !!

Un bon d'achat fut remis aux heureux gagnants et l'on se promet de renouveler l'opération l'année prochaine. Un grand bravo et remerciement aux participants.



La photo souvenir des gagnants et du jury présidé par la sympathique Anne BOULIN et les vainqueurs présents à savoir Madame SERVANT, Monsieur DERANGERE et Madame DUBOST.



Nature propre

Décidemment cette journée du 20 juin restera dans toutes les mémoires ! La Commission Environnement présidée par Didier Hammel a rassemblé plusieurs équipes pour éliminer les traces d'incivisme de quelques-uns malgré la vigilance quotidienne des agents communaux.

Ce ne sont pas moins de 180 kg de déchets qui furent collectés à la grande fierté des marcheurs matinaux.



Des « marcheurs nettoyeurs » très motivés au Tillet

Brocante de printemps

Très prisée, notre brocante a vu les cieux cléments pour le plus grand bonheur des chineurs et un grand merci aux bénévoles qui perpétuent ce rendez-vous printanier.





Chemin des « Inondations »

Bien vivre à Reuil en Brie
Directeur de la publication : Patrick ROMANOW
Commission Informations et Communication :
Président : Lucien DUBOIS
Anne BOULIN Evelyne COUSIN - MAZUR
Didier HAMMEL Francis MOIGNOT Claude TESSIER
Bulletin d'informations Municipales
Impression : Mairie de Reuil en Brie
MAIL : mairie.reuil-en-brie@wanadoo.fr